

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2013-2016

Nom de la compétition : TROPHEE IROISE – Grade : 5B
Dates complètes : 17 & 18 MAI 2014 – Lieu : Brest & ou Mer d'Iroise



**BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**
www.ouest.banquepopulaire.fr



La Banque Populaire de l'Ouest, partenaire de La Société des Régates pour promouvoir la pratique de la voile
La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST
02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 **Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!**

Devenons partenaires..

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la **FF Voile**, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte : A TOUS LES BATEAUX **HN – OSIRIS** c'est-à-dire
LES CLASSES **A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **30 Euros**

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE VENDREDI 16 MAI (gci-brest.chez-alice.fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

LES LICENCES SONT OBLIGATOIRES (les licences temporaires sont tolérées)

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 Jour de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
17/05/2014	13h00 Parcours construits
18/05/2014	11h00parcours côtier avec pose déjeuner Ou parcours en mer d'iroise

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

**Les Annexes I.C & Parcours seront disponibles LE 15 MAI dans les locaux de la S.R.B
Entre 18 & 20h**

APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type **COTIERS & ou CONSTRUITS**

**En fonction de la météo du dimanche il vous sera proposé plusieurs solutions
IL N'Y AURA PAS D'ESCALE A CAMARET OU A DOUARNENEZ
UNE POSE REPAS SERA POSSIBLE SOIT A L'AUBERLAC'H SOIT A
ROSACANVEL ETOU AU FRET METEO OBLIGE**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (

8. CLASSEMENT

2COURSES SONT PREVUES POUR VALIDER L'EPREUVE

11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 15

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

**Les résultats seront proclamés, dans les locaux de la S.R.B le 18/05/14
ENTRE 18h00 et 20h00**

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANTE

**Les Préinscriptions sont Devenues Obligatoires L'Essentiel pour la création de la Régata, étant la Précision concernant le Bateau avec sa carte HN OSIRIS validée et le skipper les licences sont OBLIGATOIRES MEME PROVISOIRES
LES FEUILLES D'INSCRIPTIONS DOIVENT ETRE CORRECTEMENT libélées**